COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES Jeudi 19 Septembre 2019

<u>Etaient présents</u>: Alain BARI, Frédéric BONNEL, Christiane BONTE, Ginette BUSCA, Alain CAU, Monique CHARLES, René CLASTRES, Jean-Claude DEGA, André DESCOINS, Michel ICART, Patrick LAFFONT, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Nadine NENY, Maryse PERIGAUD, Gérald ROVIRA, André VIDAL, Jean-Noël VIGNEAU.

<u>Procurations</u>: Daniel ARTAUD à André VIDAL, Jean BOUSSION à Jean-Claude DEGA, Gérard CAMBUS à Jean-Noël VIGNEAU, Jocelyne FERT à René CLASTRES, Alain SERVAT à Christiane BONTE,

<u>Excusés</u>: Nathalie AURIAC, Simon BAVARD, Magalie BERNERE, Patricia DANDURAND, Geneviève OSMOND, Denis PUECH, Marie-Christine SOULA, Christine TEQUI, Patrick TIMBART,

Absents:

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MERIC

Ordre du jour

- Dossiers soumis à l'avis du bureau ou préparatoires au conseil communautaire
 - Rapports d'activités
 - Remboursement contingent social aux communes- (rapport n°2)
 - Questions diverses
 - Rapport synthétique de la production des commissions

Le Président ouvre la séance à 18H15

M. le Président accueille en Bureau communautaire M. le Directeur Départemental de la Direction Générale des Finances Publiques accompagné du Directeur Adjoint pour une présentation de la philosophie du projet de réorganisation futur des services des finances sur le Département de l'Ariège avec une déclinaison sur le Couserans.

- Dossiers soumis à l'avis du bureau ou préparatoires au conseil communautaire
 - Rapport d'activités du service eau et assainissement

Le Directeur du service, expose les points forts de l'année 2018. Il rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond à une obligation réglementaire issue de la Loi du 2 février 1995 et de son décret d'application du 6 Mai 1995.

- Rapport d'activités du service public de prévention et de gestion des déchets

M. le Président informe que la Directrice du service Ordures Ménagères est retenue sur une réunion de travail hors du Département. Une présentation plus complète sera faite en conseil communautaire.

Reversement du contingent social aux communes concernées

M. Michel Icart, Vice-Président précise que le service départemental des finances de l'Etat, a oublié de traiter cette dotation puis dans un second temps a communiqué un courrier erroné à la CCCP informant de la baisse du taux. Après interrogation sur le mode de calcul de ce nouveau taux, un courrier rectificatif a informé la CCCP que le taux d'évolution était in fine de 0. Aussi la CCCP versera le 1^{er} acompte en octobre et le solde suivra en décembre.

Questions diverses

Réunion de préparation de la CLECT

M. Michel Icart, Président de la CLECT, souligne que des réunions de travail avec l'ensemble des communes concernées par les transferts de compétences scolaire éducation se sont tenues les 17, 18 et 19 septembre. Il s'agissait d'une présentation afin de valider avec les élus le mode opératoire des transferts de charges en reprenant la base de la neutralité fiscale. Une clause de revoyure est prévue pour les cas complexes à traiter ou les points importants qui auront été oubliés.

Il propose que le rapport présenté le 25/09/19 ne donne pas lieu à un avis, une nouvelle CLECT se tiendra fin octobre avec tous les éléments et qui pourra donner lieu à un avis suivi d'un conseil pour délibération. Il rappelle les conditions de validation :

- plus de 50 % des votes favorables en CCCP et
- 2/3 des votes favorables sur les communes

Michel Icart précise que les écritures comptables et des fiches synthèses relatives à ces transferts de compétences, préparées par le bureau d'étude et validées par la CCCP, seront communiquées aux communes.

Ordures ménagères

Un membre du Bureau fait part d'un courrier émanant de la Bastide du Salat qui sollicite la CCCP pour un rattachement à la commune de Mane.

La séance est levée à 21H00